



CLARTÉS

Fédération Syndicale Unitaire

de la Haute Vienne

N° 97 septembre 2019

Trimestriel - prix : 0,30 € Directeur de la Publication : Nicolas Villacampa

CPPAP 0716 S 05312 Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542

BDVCDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 28/09/2019



Première organisation syndicale des fonctionnaires d'état et territoriale de la Haute Vienne

EDITORIAL

Sommaire

EDITORIAL	1
Réforme des retraites : pour davantage de justice ?	2
Grenelle contre violence des femmes	3-4
Fonction publique en danger	5-6
Référendum	7
Réformes du baccalauréat et du lycée : POURQUOI ELLES POSENT PROBLÈME	8
Nouvelle organisation des services de la région académique.	9
URGENCE ECOLOGIQUE ET URGENCE SOCIALE	10
SYNDICATS FSU 87	11
Congrès National FSU	12

Alors que cette dernière période a été marquée par les effets dévastateurs du changement climatique, les dirigeants de ce monde ont montré au dernier G7 leur difficulté à prendre la mesure des évolutions et surtout à renoncer à leur course aux profits entraînant ainsi toujours plus de drames et d'inégalités. Pourtant, plus personne ne peut maintenant nier le réchauffement climatique comme la canicule, sur l'ensemble du globe, l'a montré ces derniers mois. Il est urgent que les gouvernants changent de paradigme sinon les conséquences sur notre planète, notre environnement, notre santé, tout simplement sur l'avenir de l'humanité seront irréversibles... Et il est déjà bien tard ...Mais il n'y a pas de justice sociale sans justice écologique, les 2 sont indissociables.

Sur tous les sujets d'actualité, Fonction Publique, Retraites, Education., Justice ...la FSU continuera à défendre l'intérêt collectif contre les intérêts particuliers. C'est tout le sens de l'engagement de la FSU pour le

referendum contre la privatisation d'Aéroports de Paris qui est une bataille contre les privatisations et pour la préservation et le développement des biens communs et pour les services publics. C'est aussi un combat pour la sauvegarde de l'environnement et pour la transition écologique car rien ne serait pire que laisser les clefs du transport aérien aux intérêts privés. La FSU appelle les militants et adhérents à signer et à faire signer, sur le lieu de travail et de vie, la demande de référendum. Il en va de de la responsabilité de chacune et de chacun de mener cette campagne contre la privatisation du service public ... pour les générations futures.

Tous ces points seront bien évidemment débattus lors de notre Congrès départemental préparatoire au Congrès National de notre Fédération en décembre.

Christophe Tristan- Nicolas Villacampa
Co-Secrétaires FSU 87



E. Macron a chargé J-P. Delevoye d'un rapport sur l'évolution de notre système de retraite par répartition dans l'objectif d'y mettre fin et de le remplacer par un système par points. Le nouveau système serait unique et concernerait l'ensemble des salariés du privé, fonctionnaires, indépendants, professions libérales... La diversité des régimes de retraite, 42, les régimes spéciaux, seraient, pour le président, source d'injustice entre les français.

J-P. Delevoye a ainsi rendu un rapport dans le courant de l'été. Il se veut la conclusion d'un an et demi de réunions avec les partenaires sociaux qui, si elles ont été nombreuses, n'ont jamais permis que soient entendus les arguments et oppositions des organisations syndicales, en particulier ceux de la FSU.

Ainsi le rapport préconise :

de créer un système dans lequel **chaque euro gagné durant l'activité professionnelle permet l'acquisition de points** (10€ = 1 point en 2025), **dont la valeur de conversion en pension sera définie au moment du départ en retraite, en fonction notamment de l'espérance de vie et de la conjoncture économique** (1 point = 0,55€ à taux plein en 2025). Personne n'aura donc de visibilité sur le montant précis de sa retraite et c'est bien le but. En effet, **l'objectif est de plafonner ad vitam le montant de la richesse nationale consacré aux retraites à 13,8% du PIB**, soit le niveau de dépenses actuel. **Le nombre de retraités devant augmenter, cela signifie que le montant des pensions de chacun diminuera** pour tenir cet objectif. Les retraités seront tous plus pauvres. C'est davantage de justice ?

de maintenir l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, mais **de créer un âge pivot en deçà duquel une décote de 5% par an s'appliquera**. Cet âge pivot est fixé à 64 ans en 2025, mais son évolution est prévue à la hausse dans le temps, 65, 66, 67 ans... La perspective d'un départ à 62 ans s'éloigne donc considérablement à moins de faire le « choix » d'un départ avec une pension de misère. Sur ce point Macron a surpris en évoquant plutôt que la création d'un âge pivot, un **nouvel allongement de la durée de cotisation** nécessaire pour un taux plein. Le résultat serait le même, voire plus dévastateur pour les débuts de carrière tardifs (après 23 ans), puisque le mécanisme de décote associé à ce type de borne d'âge ou de durée de cotisation est meurtrier pour le niveau des pensions. **Travailler plus longtemps**, alors que l'espérance de vie en bonne santé diminue actuellement (moins de 63 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes), c'est davantage de justice ?

de **mettre fin au calcul du montant de la pension sur le salaire des 6 derniers mois dans la Fonction Publique** (25 meilleures années dans le privé) et d'intégrer les primes perçues pour le calcul de la pension. Pour les fonctionnaires dont les débuts de carrière sont mal rémunérés (en particulier les enseignants qui ne perçoivent par ailleurs quasiment aucune prime), c'est le décrochage assuré du niveau de vie au moment du passage

à la retraite. Les simulations réalisées par le collectif citoyen reformedesretraites.fr montrent **que toutes les catégories de salariés sont perdantes avec les propositions Delevoye, les retraites baissant de 15 à 23%. Pour les enseignants, les pertes peuvent même atteindre 33% d'après les simulations de la FSU**. C'est davantage de justice ?

de **remettre en cause un certain nombre de droits**, dits non contributifs, comme les congés pour élever des enfants, les pensions de réversion... dont on ne sait trop par quoi ils seraient remplacés et à quel niveau, si ce n'est à la baisse. C'est davantage de justice ?

de **basculer l'ensemble des Français dans le système par points dès 2025 sans que l'on sache comment les droits acquis dans les régimes antérieurs seraient convertis**, ni comment leur valeur serait actualisée d'ici au départ en retraite. En revanche il est prévu que le gouvernement fasse main basse sur les fonds des caisses de retraite Agirc et Arrco (71 milliards). Autre point de vigilance, au moment du basculement, Macron annonce que le système actuel devra être à l'équilibre, ce qui n'est pas prévu, il est donc possible que **de nouvelles mesures soient annoncées concernant les départs avant 2025, notamment l'augmentation de la durée de cotisation**. Tout cela, c'est davantage de justice ?

La promesse d'une retraite minimale de 1000€ pour une carrière complète à taux plein n'est en rien un progrès. D'une part atteindre l'âge du taux plein devient de plus en plus impossible, d'autre part le système par répartition actuel, par ses mécanismes redistributifs, le permet déjà puisque le taux de remplacement pour les salariés au SMIC est de 85%. Enfin, qui peut vivre dignement avec 1000€ par mois ?

La loi doit maintenant être écrite et si le rapport Delevoye ne trace que certaines pistes, elles n'en restent pas moins celles annoncées par Macron durant la campagne présidentielle. Par ailleurs, l'ensemble des réformes conduites jusqu'alors par le président l'ont toujours été de la même manière : pseudo-concertation où rien ne pouvait se discuter, rapport, loi reprenant les orientations du rapport. La méthode, et donc le résultat, devraient peu évoluer, d'autant que J-P. Delevoye est entré au gouvernement pour porter la loi. Macron a maintenant repoussé la présentation de la loi après les municipales, car il la sait explosive. C'est l'aveu qu'elle n'a pas pour objectif davantage de justice, qu'elle n'a pas pour objet la réduction des inégalités ! La mise en scène de la concertation avec le Premier ministre ne trompe personne, d'autant que le calendrier annoncé a pour avantage un éventuel vote de la loi dans la torpeur de l'été 2020.

Deux choix s'offrent à tous dans la période qui s'ouvre : se résigner à une retraite très fortement dégradée ou bien se battre pour une redistribution des richesses qui profite à tous et donc pour la préservation du système de retraite solidaire par répartition. La FSU choisit de se battre !

La FSU engagée contre les violences faites aux femmes

Lutter contre les violences faites aux femmes est un enjeu fort d'égalité. S'engager pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, c'est identifier l'ensemble des phénomènes et des dispositifs qui fabriquent les inégalités et revendiquer des mesures ambitieuses pour les éradiquer. En Les violences faites aux femmes nécessitent la mobilisation de tous les acteurs.

Il est indispensable et urgent de se doter de politiques volontaristes, d'un budget à la hauteur de cet enjeu et d'agir

tous les niveaux : à l'école, au travail, dans l'espace public...

Car c'est en considérant les violences faites aux femmes dans leur globalité et leur continuum que nous construirons ensemble une société plus égalitaire, plus solidaire et plus démocratique.

Les mobilisations et notre détermination paient !

Alors que les associations et les organisations syndicales dénoncent depuis longtemps les violences faites aux femmes, les mobilisations récentes, comme celles de Me Too, ont permis de rendre visible l'étendue de ces violences et de faire bouger les lignes. Les actions organisées sur l'ensemble du territoire ont obligé le gouvernement à s'exprimer en annonçant que les droits des femmes seraient une grande cause nationale. Il organise un Grenelle sur les violences conjugales dès le mois de septembre avec des mesures prévues pour la fin novembre.



Quelles solutions ?

Pour éradiquer les féminicides, il faut :

- ⇒ un grand plan de détection des violences,
- ⇒ que les plaintes de victimes soient saisies et suivies de faits,
- ⇒ que la justice bénéficie de moyens et de personnels formés pour que les ordonnances de protection et que les téléphones d'urgence soient attribués,
- ⇒ des places d'hébergement d'urgence et des logements,
- ⇒ des subventions revalorisées aux associations qui agissent contre les violences faites aux femmes.

La FSU avec ses militant-es est engagée depuis longtemps pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes : par des formations internes, des publications (notamment le livret sur les violences disponible sur le site de la FSU), par des stages (stage Femmes FSU, Journées intersyndicales...).

Dans les mobilisations, elle s'engage avec les collectifs féministes, en particulier avec #Nous Toutes, pour la journée du 25 novembre. Elle porte aussi les revendications individuelles et collectives des personnels dans toutes les instances ministérielles et à tous les niveaux.

restera vigilante pour que le protocole « *Egalité professionnelle*

entre femmes et hommes dans la Fonction Publique », en particulier son axe 5, soit décliné dans tous les ministères et à tous les niveaux. Elle veillera à ce que les mesures décidées dans les plans d'actions bénéficient de moyens importants pour concrétiser les actes.



La FSU engagée

**pour en finir
avec les violences
faites aux femmes**

Pour la FSU,

l'ensemble des mesures nécessitent un budget ambitieux.

Or, en France le budget alloué aux droits des femmes est de 30 millions d'euros soit 0,0066% du budget total de l'Etat. Lorsqu'on prend en compte les chapitres budgétaires de tous les ministères consacrés à l'Egalité on passe à 440 millions d'Euros. Ce budget, très faible en réalité, présage que les engagements du gouvernement risquent de se cantonner à de l'affichage s'il n'est pas revu très fortement à la hausse.

Fonction publique

La FSU a œuvré pour renforcer l'axe « violences » dans le protocole Egalité qu'elle a signé. La FSU restera vigilante pour que ce protocole Egalité dans la Fonction publique, en particulier son axe 5, soit décliné dans tous les ministères et à tous les niveaux. Elle veillera à ce que les mesures décidées dans les plans d'actions bénéficient de moyens importants pour concrétiser les actes.

- Tous les agent-es de la fonction publique doivent disposer a minima d'une journée de sensibilisation aux violences par an.
- Des cellules d'écoute et des référent-es égalité, en nombre et formé-es, doivent être déployées sur l'ensemble des territoires, des services et des établissements pour les témoins et les victimes de violences.
- Les personnels enseignant-es doivent bénéficier de modules de formation initiale et continue pour former leurs élèves et détecter les violences.
- La prévention doit commencer dès l'école. Le ministère de l'Education nationale doit financer les trois séances d'éducation à la sexualité obligatoires, mais qui ne sont pourtant pas mises en œuvre partout. Il doit aussi valoriser tous les projets dans les écoles et les établissements organisés autour des questions d'égalité.

Quelques chiffres :

*Depuis le 1^{er} janvier 2019,
73 femmes ont été
tuées par leur compa-
gnon ou ex-compagnon*

*25 % des femmes de 18 à
29 ans déclarent res-
sentir de la peur lors-
qu'elles sont dans la
rue*

*86 % des françaises décl-
rent avoir subi au cours
de leur vie au moins
une forme d'agression
sexuelle*

*En 2016, 553 000 femmes
ont été victimes
d'agressions sexuelles*

*En 2017, 94 000 femmes
majeures déclaraient
avoir été victimes de
viols et/ou de tentative
de viol durant l'année*

*Environ 1 victime sur 10
porte plainte et 1
seule plainte sur 10
aboutira à une con-
damnation*

De l'importance du mot féminicide

En France 1 femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint. Trop souvent qualifiés de « drames passionnels », ces crimes doivent être reconnus comme des féminicides. L'Organisation Mondiale de la Santé définit ce terme comme l'assassinat d'une fille ou d'une femme au simple motif qu'elles sont des femmes. En France, les féminicides touchent toutes les classes sociales, toutes les tranches d'âge et toutes les régions. Ils sont un fait social et non un fait divers. La particularité des féminicides par rapport à d'autres meurtres de femmes relève du fait qu'ils sont commis dans un contexte systémique et inégalitaire. Ils sont le fait d'un homme (ou d'un groupe) qui considère avoir le privilège de posséder une femme et d'avoir un droit quasi absolu sur elle. Les féminicides sont reconnus juridiquement dans plusieurs pays d'Amérique latine. Leur donner une existence juridique en France sera aussi un enjeu du Grenelle.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Fonction publique en danger

Avec la FSU,
engagé-es pour défendre
le service public et ses agent-es !

Salaires : c'est prioritaire !



Le gouvernement poursuit sa politique de gel de la valeur du point d'indice, aggravant ainsi davantage le décrochage des rémunérations indiciaires d'avec le coût de la vie. Par comparaison avec l'inflation, les traitements perçus par les agent-es publics auront perdu 10 % en 10 ans, entre 2008 et 2018 !

Pour emballer ses mauvais coups, la seule piste envisagée par le gouvernement serait la rémunération « au mérite » dont on sait pourtant qu'elle n'est pas adaptée aux missions. Elle met les agent-es en concurrence, renforce le rôle de la hiérarchie pour répartir l'insuffisance du financement des rémunérations et favorise l'arbitraire. Au total, elle servira surtout à justifier la baisse du pouvoir d'achat de la majorité des agent-es.

Avec la FSU, exigeons l'augmentation de la valeur du point d'indice, une revalorisation des salaires et des mesures de carrière qui reconnaissent le travail et les qualifications de toutes et tous les agent-es.

Réforme territoriale



Le gouvernement a engagé une nouvelle séquence de fusions, regroupements et fermetures de services au détriment de la mise en œuvre d'un service public de qualité, de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire. Au programme : suppressions d'emplois supplémentaires, baisse drastique des moyens budgétaires alloués au fonctionnement des services, dégradation des conditions de vie au et hors travail des personnels avec des mobilités forcées conséquentes... Et la loi de transformation de la Fonction publique prévoit des externalisations et privatisations de services qui vont encore réduire le rôle de l'action publique...

Fonction publique

**L'augmentation
des salaires,
c'est prioritaire !**

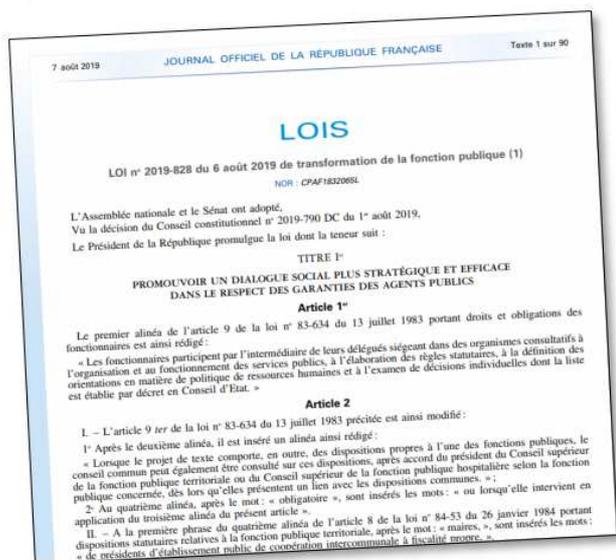
Education, Santé, Culture, services de proximité... Avec la FSU, défendons des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de toutes et tous les citoyennes.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Loi Fonction publique : ce n'est pas fini !



Avec la loi de Transformation de la Fonction publique ce sont des modifications en profondeur des principes et du fonctionnement des services publics qui s'opèrent. Réduction du périmètre et des moyens aux services publics pour les usager-es, remise en cause du Statut, mépris du rôle des agent-es et réduction du droit syndical d'intervention des personnels... la loi votée par le Parlement en juillet a fait voler en éclats de nombreuses garanties statutaires (voir le détail sur fsu.fr) et donne davantage de pouvoir aux employeurs en particulier : avec la fusion des CT et des CHSCT et l'affaiblissement des CAP. Les situations individuelles de carrières (mutations dès le 1^{er} janvier 2020, promotions et avancements de grades en 2021) ne seront plus discutées, défendues et vérifiées par les représentantes des personnels. L'objectif du gouvernement est que le « manager local » en décide seul et en toute opacité. Les syndicats de la FSU œuvreront pour contraindre au maximum de transparence sur les décisions prises et feront tout pour défendre un traitement équitable des agent-es.

Avec la FSU, soyons à l'offensive pour continuer à faire vivre les prérogatives de ces instances y compris comme celles du CHSCT, instance déterminante pour améliorer les conditions de travail des personnels.

La généralisation du recours au contrat est l'institutionnalisation de la précarité ! Le recrutement d'un contractuel pourra aussi primer sur celui d'un fonctionnaire, notamment dans le cadre de postes à profil. L'objectif est de tarir, plus ou moins long terme, le recrutement de personnels statutaires. La mise en concurrence entre deux types d'emplois risquent bien d'agir comme des éléments de blocages des carrières, notamment en matière de mobilité.

Avec la FSU défendons des emplois de qualité, statutaires et en nombre suffisant ainsi qu'une formation des agent-es à la hauteur de leurs besoins.

Et maintenant ?

De très nombreux autres points relèvent de la rédaction de décrets et ordonnances qui vont maintenant être rédigés et sur lesquels la FSU interviendra. Ils s'articuleront avec d'autres dispositions comme celles de la loi Blanquer dite Pour une école de la confiance.

Obligation de formation, obligations de détachement dans le privé en cas d'externalisation du service, organisations spécifiques du temps de travail remises en cause en particulier dans la Fonction publique territoriale mais aussi pour les CPE et les PSY-EN, révision de la protection sociale complémentaire des agent-es publics, réforme des instances médicales, instauration d'une rémunération « au mérite »... la liste est longue des sujets sur lesquels nous devons continuer d'intervenir et rester mobilisées !



POUR LA DEFENSE DES BIENS PUBLICS



Ensemble, FAISONS DÉCOLLER LE RÉFÉRENDUM CONTRE LA PRIVATISATION D'AÉROPORT DE PARIS

La bataille contre la privatisation d'Aéroports de Paris est engagée et concerne la société toute entière. C'est une bataille pour la démocratie car il va revenir à toutes et tous de pouvoir décider si un référendum est organisé. Mais **c'est aussi une bataille contre les privatisations et pour la préservation et le développement des biens communs et pour les services publics**. C'est aussi un combat pour la sauvegarde de l'environnement et pour la transition écologique car rien ne serait pire que laisser les clefs du transport aérien aux intérêts privés.

Depuis des années la privatisation des biens publics se fait à marche forcée. Des entreprises assurant des services publics sont vendues à des intérêts privés. Ignorant des objectifs sociaux et environnementaux de long terme, elles en profitent pour augmenter leurs prix, au détriment des usagers. Elles les transforment en machines à produire des dividendes pour les actionnaires, privant les finances publiques, et donc les services publics, de sommes considérables. Le scandale de la privatisation des autoroutes, celle de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, impulsée par l'actuel président de la République lorsqu'il était ministre, en sont de tristes exemples.

Mais cela ne leur suffit pas : outre les aéroports, la Française des Jeux, Engie, l'Office National de la Forêt, les barrages hydroélectriques, les ports, les routes nationales et d'autres sont les nouvelles cibles. Pendant ce temps, les hôpitaux publics sont au bord de l'explosion, des services hospitaliers, des lignes ferroviaires et des bureaux de postes ferment, les services publics s'éloignent des usagers, le statut de la Fonction publique est démantelé, les administrations et **les entreprises publiques sont de plus en plus gérées comme des entreprises privées avec pour seul critère la rentabilité financière, au détriment de la satisfaction des besoins sociaux de toute la population**.

La bataille contre la privatisation d'ADP est commencée : après des luttes syndicales importantes, plus de 200 parlementaires ont été à l'initiative du processus de référendum d'initiative partagée. Des appels à signature se multiplient.

Compte tenu de l'impératif de la **procédure institutionnelle, qui exige qu'il y ait 4,7 millions de signatures de citoyen.nes**, et qui exclue toutes celles et ceux qui vivent ici et n'ont pas le droit de vote, une coordination de mouvements et d'organisations syndicales, associatives et politiques contre la privatisation d'Aéroports de Paris et plus largement contre les privatisations, pour les services publics et les biens communs a été lancée. Chaque membre de cette coordination conservera bien entendu la liberté de mener sa propre campagne.

L'objectif est d'atteindre 4,7 millions de signatures, pour que puisse se tenir ensuite un référendum national. Si cet objectif est atteint, ce sera un grand coup d'arrêt au rouleau-compresseur d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, qui projettent de privatiser un grand pan de l'économie et qui lamentent ce qu'il reste de services publics.

Pour signer la demande de référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Réforme du lycée : une « individualisation des parcours » selon Blanquer mais des inégalités et une spécialisation précoce dans les faits

- Des séries générales supprimées.
- Des « parcours » fondés sur des choix de « spécialités ».
- Une orientation sans aucun financement du ministère

- **Une orientation plus restrictive !** Les séries permettaient aux élèves de garder un large spectre d'enseignements tout en se spécialisant « par addition », en approfondissant une discipline. Dans le lycée Blanquer, on abandonne plus de disciplines en fin de 2nde, et on se spécialise « par soustraction » en terminale. C'est un système encore plus cloisonné et sans « droit à l'erreur » que le lycée actuel ! Où est le progrès ?

- **Une hyper-spécialisation trop précoce !** Le lycée Blanquer suppose des élèves qui, en fin de 2nde, connaissent déjà leur orientation post-bac (avec les critères très opaques de Parcours sup) pour choisir leurs spécialités ! En réalité, les élèves ont besoin de temps pour découvrir, hésiter, changer d'avis... Le lycée Blanquer veut les priver de ce temps !

- **Un lycée plus inégalitaire !** L'offre de formation n'est plus la même sur l'ensemble du territoire, le choix des spécialités n'est donc pas le même pour tous les élèves, c'est loin de la liberté de choisir avancée par le ministre. Le « libre choix », c'est aussi une prime aux familles qui sont les plus « initiées » aux subtilités et complexités du système scolaire.

- Réforme du lycée : un suivi impossible des élèves

- Les professeur-e-s ne peuvent plus assurer un suivi individualisé des élèves
- Moins de professeur-e-s

- **Explosion des classes :** Les élèves ne sont ensemble que dans les matières du tronc commun mais en spécialité, ils/elles sont regroupé-e-s avec des élèves de toutes les classes de première. Cela empêche les professeur-e-s de spécialité de suivre les élèves en conseil de classe, en réunion parents professeur-e-s, de communiquer facilement sur les difficultés de l'élève (puisque dans un groupe de

spécialité, il y a des élèves de toutes les classes de première ayant chacun leur prof principal), de faire des sorties en lien avec la spécialité (sans impacter toutes les classes de première du lycée).

- **7000 suppressions de postes !** La baisse des horaires, l'élargissement du tronc commun et le passage de 3 disciplines de spécialité en 1ère à 2 en terminale (ce qui fera diminuer le nombre d'élèves dans chaque discipline), permettent de supprimer des postes, ! Il faut dire que pour le gouvernement, « le lycée coûte trop cher »...

Réforme 50 % de contrôle local pour le bac ! Évaluation permanente et diplôme maison

- 3 séries de « partiels » locaux entre la 1ère et la terminale.
- Les moyennes trimestrielles prises en compte pour le bac.
- 6 épreuves « finales »

- **Le bachotage permanent : 21 à 26 épreuves... au lieu de 12 !** Et le bac serait « simplifié », « allégé », et « moins stressant » pour les élèves ? En réalité, ils/elles seront en évaluation permanente (épreuves communes, épreuves finales, tous les devoirs...) et devront travailler des programmes complexes et aux contenus beaucoup plus chargés tout en ayant moins de temps pour progresser entre les évaluations, moins de temps de travail en petits groupes...

- 15 épreuves locales. La valeur du diplôme ? Celle de la réputation du lycée !

Quelle sera la valeur du diplôme si le résultat final repose sur des épreuves choisies et corrigées localement ? La valeur du bac obtenu dans un lycée sera déterminée par sa réputation ! C'est la fin de l'égalité du diplôme sur tout le territoire. Quelles en seront les conséquences au moment de l'accès à l'enseignement supérieur via Parcours sup ?

- Il n'est pas trop tard pour dénoncer cette « réforme »...

Le ministre doit prendre en compte la réalité du terrain afin de reconstruire un lycée qui favorise la réussite de tous les élèves dans leur diversité, assurer un retour à un bac national avec des épreuves en fin d'année de terminale, laissant du temps aux élèves pour mener à bien leurs apprentissages.

Nouvelle organisation des services de la région académique

Le Recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine et recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités (pour les 3 académies), sera accompagné d'un recteur délégué à l'enseignement supérieur à la recherche et à l'innovation ; un emploi de secrétaire général de région académique va être implanté à Bordeaux qui pilotera notamment le BOP 214. Il y aura toujours un recteur d'académie à Limoges et à Poitiers.

L'objectif de cette réforme est d'améliorer la fluidité et la clarté des processus de décisions en donnant un pouvoir décisionnel ou d'arbitrage au recteur de région académique et de conforter le continuum enseignement scolaire – enseignement supérieur recherche et innovation

La région académique sera organisée selon 3 niveaux d'intégration :

1 – Sept directions/délégations régionales uniques dès le 1^{er} janvier 2020 pour conduire les politiques dans des domaines stratégiques :

Académie de Bordeaux :

- Délégation régionale à la recherche et à la technologie (D2RT), avec un délégué régional adjoint à Limoges et Poitiers (statu-quo)

- Délégation Régionale de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue (DRFPIC), avec un délégué académique adjoint à Limoges et Poitiers

à Une mission régionale dédiée au développement de l'apprentissage et au développement des « Campus des Métiers et Qualifications » sera implantée sur le site de Limoges.

- Délégation Régionale de l'Insertion et de l'Orientation (DRIO) avec des délégués académiques adjoints à Limoges et Poitiers.

- Direction Régionale pour l'Immobilier d'Etat (DRIE) avec maintien des 3 IRE (Ingénieur Régional de l'Equipement) (statu-quo)

- Service Régional des Achats, placé auprès du recteur de région académique, il sera chargé de l'ensemble des opérations d'achat pour les 3 académies

Académie de Poitiers :

- Délégation Régionale du Numérique Educatif (DRNE), assistée des délégués académiques adjoints à Limoges et Bordeaux.

Académie de Limoges :

- Direction régionale de la stratégie éducative (DRSE)

2 – Sept services inter-académiques (SIA), dès le 1^{er} janvier 2020 pour instaurer des mutualisations et constituer des pôles d'expertises :

Académies de Bordeaux / Limoges / Poitiers :

- SIA du conseil juridique à partir du 1^{er} septembre 2020

- SIA de la transformation numérique et des systèmes d'informa-

tion, à partir du 1^{er} septembre 2020, avec Bordeaux pour chef de file. A moyen terme, une répartition fonctionnelle des sites en pôle de compétences sera recherchée

- SIA des examens

- SIA des concours

à Pour ces deux derniers SIA, le calendrier reste à définir. A terme, une spécialisation fonctionnelle des 3 sites académiques sera recherchée.

Académie de Poitiers :

- SIA de la formation des personnels d'encadrement amorçant la création d'une délégation régionale de la formation pour l'ensemble des personnels des 3 académies.

- SIA « Fonds européens », implantée à Poitiers et mis en place depuis 2017, ce service tend à élargir ses missions relevant du programme ERASMUS +

Académie de Limoges :

- SIA CHORUS (outil de gestion budgétaire, financière et comptable), implantation monosite sous réserve de l'accord de la Direction régionale des finances publiques, avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

3 – Trois réseaux inter-académiques (RIA) pour harmoniser les politiques et les pratiques de gestion :

- RIA pour l'éducation artistique et culturelle

- RIA pour les relations européennes, internationales et la coopération

à Pour ces deux RIA, implantation multi-site, à partir du 1^{er} janvier 2020, avec un conseiller-coordonnateur à Bordeaux

- RIA des services statistiques, implantation multi-site (statu-quo)

Maillage territorial

Dans la construction de cette nouvelle organisation régionale, il apparaît nécessaire de resserrer le maillage territorial par le développement de la grh de proximité au niveau infra-départemental et départemental (réseau de correspondants locaux) et par le renforcement du pilotage pédagogique de proximité. Dans l'académie de Limoges, une coordination pédagogique accompagnée par des échelons administratifs fonctionnant en plateforme et unifiés sur le territoire.

Et les personnels dans tout ça ?

La DRH pilote l'accompagnement en matière de ressource humaines individuel et collectif des agents (dispositif d'accueil et d'information, réseau conseillers mobilité carrière, recours à la plateforme régionale d'appui interministériel à la GRH, mesures de facilitations d'horaires pour candidater...). En outre des dispositifs indemnitaires ministériels et interministériels vont être mis à disposition : prime de restructuration de service, aide à la mobilité du conjoint, complément indemnitaire d'accompagnement, prime de reconversion professionnelle.

*Suite page 9

Cette nouvelle organisation a été présentée aux membres des CTA des 3 académies le 04 juillet dernier puis au CTS de Limoges dès le lendemain, sans document préparatoire ni concertation pour ces deux instances. Quid du dialogue social ?

Depuis, le recteur de région académique, recteur de l'académie de Bordeaux a changé, une ancienne rec-

trice de l'académie de Poitiers lui a succédé et celui de l'académie de Poitiers a démissionné ... cette feuille de route va-t-elle être appliquée ou revue ? L'échéance arrive à grand pas.

Claire BOURDIN

Co-Secrétaire académique du Snasub-FSU

Membre du CTS et CTA

Académie de Limoges



URGENCE ECOLOGIQUE ET URGENCE SOCIALE

Devant l'urgence de la situation sur le plan social et environnemental, notre organisation fait le choix d'agir pour une véritable politique écologique et sociale. Naturellement, nous nous inscrivons donc dans les initiatives autour des enjeux sociaux, climatiques et de paix.

Si les différents gouvernements en Europe et dans le monde n'agissent pas rapidement, les conséquences sur notre planète, notre environnement, notre santé, tout simplement sur notre avenir seront irréversibles. Ainsi, ce sont déjà des millions de personnes qui sont contraintes à la migration, pour des causes climatiques et économiques.

Il n'y a pas de justice sociale sans justice écologique, les 2 sont indissociables. Ce sont, principalement, les personnes les plus précaires et les jeunes qui sont directement confrontés aux conséquences de la crise sociale et écologique sans précédent.

Chaque attaque sur les droits des travailleuses et travailleurs ne fait qu'aggraver cette situation. C'est une réponse collective et non une culpabilisation individuelle qu'il faut apporter à la situation actuelle. Cela engage donc la responsabilité des États et du patronat au service du capitalisme.

Aujourd'hui, les 100 plus grandes compagnies mondiales sont responsables de 70% des émissions de gaz à effet de serre et 1% de la population la plus riche a une empreinte carbone 40 fois supérieure aux 10% les plus pauvres.

Ce sont, avant tout, les modes de productions, de transports et de consommation qu'il faut faire évoluer. Cela passe notamment par la rénovation énergétique des lo-

gements, le développement des circuits courts et de l'emploi local.

Une autre répartition des richesses, avec plus de justice sociale et fiscale est indispensable.

Or, hausse de la précarité, baisse du pouvoir d'achat d'une grande partie de la population, réforme des retraites, de l'assurance chômage, politiques en direction de la jeunesse... visent à creuser encore les inégalités et accentuent la pauvreté.

Pour répondre à l'urgence sociale et climatique, une autre politique est indispensable. Cela passe par l'amélioration des conditions de vie et de travail, dans le respect de l'environnement.

Aussi :

- **Assurer des services publics de qualité et de proximité sur l'ensemble du territoire**
- **Développer des politiques agricoles et industrielles conjuguant les enjeux sociaux et environnementaux ; anticiper les reconversions nécessaires en terme d'emploi et de protection des salariés**
- **Contrôler les aides publiques données aux entreprises et exiger des résultats**
- **Avoir une véritable politique publique de relocalisation de la production favorisant l'accès de toutes et tous à des produits fabriqués de façon responsables à prix réduits**
- **Développer, favoriser une autre économie plus durable, responsable et égalitaire**
- **Cesser immédiatement les mesures rétrogrades écologiquement et socialement (privatisation des aéroports, suppression du train des primeurs, projet Europa city...)**

COLLEGES et LYCEES
SNES-FSU
 40, avenue Saint Surin 87000 LIMOGES
 Tél. : 05 55 79 61 24
 Cécile Dupuis
s2-87@limoges.snes.edu

LYCEE PROFESSIONNEL
SNUEP-FSU
 Olivier MARATRAT – Martial ROUX
 24bis, rue de Nexon 87000 LIMOGES
 06 07 84 61 86
olivier.maratrat@wanadoo.fr

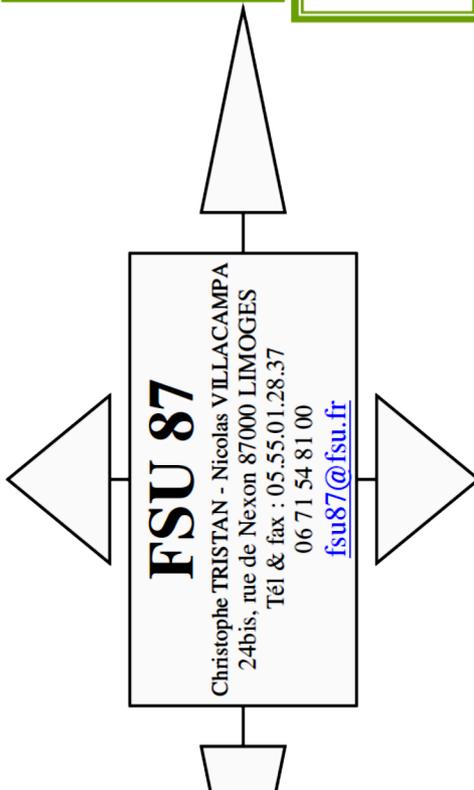
**PROFESSEUR EDUCATION
 PHYSIQUE**
SNEP-FSU
 24bis, rue de Nexon
 Marie-Pierre DOUMEIX
s2-87@snepfusu.net

ECOLLES
SNUipp-FSU
 24bis, rue de Nexon 87000 LIMOGES
 05.55.43.27.30
 Fabrice PREMAUD – Liliane RAYNAUD
 06.71.64.13.33 06 79 00 81 72
snu87@snuipp.fr

PERSONNELS DE DIRECTION
SNUPDEN-FSU
 René Knégévitch
 05 55 31 23 27
Rene.knegevitch@orange.fr

PERSONNEL ADMINISTRATIF
SNASUB-FSU
 Claire Bourdin – Sandra Lemonnier
 07 77 34 18 06 06 64 65 46 08
snasub.fsu.limoges@snasub.fr

PERSONNEL INFIRMIER
SNICS-FSU
 Laurence FERET-TESEYRE 06.81.64.08.14
laurencetteseyre@yahoo.fr
 Valérie JACOBEE 06 31 88 27 65
valiacobee55@gmail.com



COLLECTIVITES TERRITORIALES
SNUTER-INTER 87 FSU
 Vanina PRABONNAUD- Pascal FILLEUL
 05.87 41 62 29
inter87fsu@sfr.fr

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
SNEPAP
 Amélie DORME (sec 87 et 23)
ameliedorme@hotmail.com

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
SNPES-PJJ-FSU
 Sylvie Sicard – Belen André – Isabelle Grelounaud
sylvie.sicard@justice.fr
belen.andre@justice.fr
isabelle.grelounaud@justice.fr

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
SNESUP-FSU
 Chloé Ouaked
 FLSH 39 rue Camille Guérin Limoges
chloe.ouaked@unilim.fr

CNASEA
SNUITAM-FSU
 Philippe Dubois ASP Délégation nationale
 VAE
 15, rue Léon Walras Limoges
 06.60.22.49.36
philippe.dubois@asp-public.fr

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
SNETAP-FSU
 Lycée Agricole des Vaseix – LIMOGES
Christine.hurel@educagri.fr

EDUCATION POPULAIRE
EPA-FSU
jp.bouzonie@wanadoo.fr

POLE EMPLOI
SNU-TEFI-FSU
 24bis, rue de Nexon 87100 LIMOGES
 06.23.03.71.04
 Joël DOUMERGUE
syndicat.snu-naguitaine@pole-emploi.fr

